



PREFET DE LOIR-ET-CHER

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **relative à l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-SUR-CHER**

Par arrêté préfectoral du 05 février 2016, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque au lieu dit «Au dessus des Noues », RD 922, sur le territoire de la commune de Saint-Julien-sur-Cher, sera ouverte en mairie de Saint-Julien-sur-Cher **du lundi 07 mars 2016 à 09h00 au jeudi 07 avril 2016 à 17h00 inclus.**

Le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de la rubrique n°26 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis d'aménager.

**Demande de permis d'aménager** n° 041 218 15 S 0006 déposée par la SAS SVFR12 dont le siège social est situé rue de Stockholm, 34350 Vendres. La SAS est représentée par monsieur Jochen MEYER.

**COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : M Claude BOURDIN chef de projets d'aménagements fonciers en retraite, est nommé commissaire-enquêteur et M. Bernard COQUELET fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement à la retraite est nommé suppléant.

**CONSULTATION DU DOSSIER** : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé à la mairie de Saint-Julien-sur-Cher où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://loir-et-cher.gouv.fr> Publications / publications légales/enquête publique

#### **Horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Julien-sur-Cher :**

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 17h00 sauf mercredi.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Saint-Julien-sur-Cher afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Saint-Julien-sur-Cher, à l'attention du commissaire-enquêteur.

#### **En outre, celui-ci se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Saint-Julien-sur-Cher :**

Lundi 07 mars 2016 :	de 09h00 à 12h00
Lundi 21 mars 2016 :	de 09h00 à 12h00
Vendredi 01 avril 2016 :	de 14h00 à 17h00
Jeudi 07 avril 2016 :	de 14h00 à 17h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de Saint-Julien-sur-Cher où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur.